

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLERS-ALLERAND MONTCHENOT

**Du 4 mars 2019**

*Le 26 février 2019, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le 4 mars 2019 à 20h30, en Conseil Ordinaire.*

*L'an deux mil dix-neuf, le 4 mars à 20h30, le Conseil Municipal de VILLERS-ALLERAND étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Wily DUBOS, Maire.*

*Etaient présents :*

Wily DUBOS Maire, Jérôme ACKER, Didier de AMORIN, Olivier BAN, Dimitri BOUVIER, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Estelle COURTEIX, Bernard JACQUINET, Olivier JALLU, Dominique PATEIRON, Laurent PATEIRON.

*Absents excusés :*

Bernard WEILER ayant donné son pouvoir à Bernard JACQUINET  
Clément GOELDEL ayant donné son pouvoir à Wily DUBOS  
Hubert FOURNET ayant donné son pouvoir à Jean-Pierre COCQUELET

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 15

## ***ORDRE DU JOUR:***

*Informations diverses*

**Présentation du projet « plateau sportif de plein air »**

**Fleurissement**

**Ouverture de la boulangerie**

**Signalisation**

**Journée du Patrimoine**

**Bulletin**

*Questions diverses*

**Le maire demande aux conseillers d'accepter d'ajouter à l'ordre du jour le vote de deux délibérations concernant la SACEM.**

Madame Estelle Courteix accepte de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal de signer d'une part la feuille de présence et d'autre part le procès-verbal du 4 février 2019. Aucune correction ni modification ne sont apportées.

## **DÉLIBÉRATIONS**

### **• 10/2019 Souscription par la Mairie au forfait annuel proposé par la Sacem**

Madame Gaëlle Floch a demandé que l'association la Récré dont elle est présidente et les autres associations bénéficient d'un forfait proposé par la SACEM pour les communes.

La SACEM ne demande pas de délibération pour accorder le forfait seul l'adhésion à l'AMF est exigée. Par précaution nous allons délibérer si on nous la demandait.

-Sachant que la SACEM et l'AMF ont signé un protocole d'accord simplifiant les usages de la musique et que ces modalités sont applicables dès le mois de février 2019 pour les communes de moins de 5 000 habitants, la commune entend bénéficier de conditions particulières pour l'organisation de ses fêtes locales,

-Sachant que la commune est adhérente de l'AMF,

le maire demande aux conseillers qu'il soit autorisé à souscrire au forfait annuel adapté proposé par la Sacem pour s'acquitter des droits de diffusion musicale lors de certains événements organisés sur la commune, dont « Le Carnaval », « la Kermesse de l'école », « la Randonnée de Pentecôte », « la Course par couple », « la Fête de l'été », « le Pique-nique de Villers », « le Marché de Noël », « Repas des anciens », « la fête patronale »

*Il est procédé au vote.*

**POUR : 15    CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**APPROBATION A L'UNANIMITÉ**

### **11/2019 Délégation du Maire aux associations pour l'organisation d'évènements sur la commune.**

Les associations régies par la loi de 1901 subventionnées par la commune pour l'organisation d'évènements peuvent bénéficier de cet accord.

La commune devra déclarer à l'avance à la SACEM les manifestations musicales qu'elle organise, les associations subventionnées par la commune devront déclarer à la SACEM les évènements prévus

une quinzaine de jours avant la date de la manifestation et ne pas oublier de le faire. Il est indispensable que les associations vérifient attentivement les conditions de leur manifestation et voient si elles entrent bien dans les critères imposés par le SACEM.

La commune pourra prendre un forfait et donner la liste des manifestations avec les dates à la SACEM.

Ensuite chaque association déclare ses manifestations et si elles entrent dans le cadre des critères, elles bénéficieront du forfait. Dans un autre cas elles devront s'acquitter des droits.

Le maire demande aux conseillers qu'il soit autorisé à déléguer aux associations suivantes : La Récré, le CAVAM, la Coopérative scolaire, le Foyer des jeunes, l'organisation des événements

collectifs sur le territoire de la commune. A ce titre, les associations citées pourront bénéficier du forfait SACEM souscrit par la commune, sous réserve que les événements qu'ils organisent respectent les critères énoncés.

*Il est procédé au vote.*

**POUR : 15    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

**APPROBATION A L'UNANIMITÉ**

### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### **• Terrains de sport**

La parole est donnée à Olivier Ban. Le projet suit son cours. Une première rencontre avec les associations sportives, CAVAM et Tennis-Club, a eu lieu en présence de l'architecte, puis une seconde le samedi 23 février. Les besoins ont été définis. La priorité est donnée à l'installation de la piste de course et des abris pour le CAVAM, puis l'aménagement pour l'association du Tennis Club. Nous attendons le projet définitif de l'architecte pour lancer les appels d'offre. Il est suggéré de mettre le terrain de basket plutôt sur l'aire d'échauffement ou près de la mare. A voir !

Prochaine réunion le vendredi 8 mars à 18h

#### **• Saint-Imoges / Germaine RD 951**

Des travaux sont engagés sur la RD 951 pour la construction d'un rond point à Saint-Imoges à partir du 26 avril 2019. Durée des travaux : environ 4 mois, avec des difficultés d'accès pour les communes de Germaine et Saint-Imoges.

Le maire a demandé des précisions au Département, via la CIP de Vertus, pour les déviations envisagées. Il lui a été répondu que les camions ne passeraient pas par le CD26 le temps des travaux. Ne serait-il pas possible alors de prolonger cette interdiction pour les 40 tonnes après les travaux ? Réponse de la CIP de Vertus : Seul un décret du Préfet peut le faire.

Nous attendons qu'un comptage de passage des camions dans le village soit mis en place avec l'aide de la CUGR pour poursuivre nos discussions.

#### **• Fleurissement**

La parole est donnée à Jérôme Acker.

La commande de fleurs au pépiniériste Michaëlis est passée. Il est envisagé de ne plus suspendre des jardinières autour des poteaux et candélabres pour des questions logistiques (arrosage et entretien difficiles).

La date d'installation des massifs avec participation de volontaires est fixée à la matinée du samedi 18 Mai.

Communication sera faite sur le site internet de la commune et dans le bulletin municipal.

#### **• Ouverture de la Boulangerie, restauration rapide marquage et projet de bande piétonne**

La boulangerie est ouverte depuis ce jour lundi 4 mars 2019.

Les exploitants Monsieur et Madame Clin ont demandé l'autorisation de mettre des panneaux d'information pour prévenir les automobilistes de l'existence de la boulangerie. La loi ne permet pas d'affichage sur poteaux sur cette RD951. Seul un affichage sur un mur est possible.

Suivant les conseils du service juridique de l'Association des Maires de la Marne, le marquage au sol pour des places arrêts minute ne sera pas effectué devant la vitrine de la boulangerie.

Par contre, un marquage au sol sera effectué avant le grand portail de la boulangerie, afin d'interdire le stationnement et permettre une bonne visibilité pour les automobilistes qui entrent ou sortent du parking privé de la boulangerie (environ une dizaine de places).

Les marquages au sol prévus depuis septembre 2018 sur la RD951 seront réalisés par la société T1 dès que le temps le permettra.

L'éclairage public sera repris et réaménagé par le SIEM sur le carrefour CD26/RD951 pour une meilleure sécurité.

#### • **Projet de sécurisation des piétons sur la RD951**

Lors du dernier conseil, nous avons fait le compte-rendu de notre entretien du 16 janvier 2019 avec monsieur le sous-Préfet Jacques Lucbèreilh.

« Nous avons proposé que le radar de Montchenot, qui a été brûlé, soit désormais placé en hauteur sur une perche et mis en double sens. La DDT nous a précisé que les délais de remplacement sont très longs, une seule entreprise en France gère l'ensemble des radars du territoire.

Sachant que nous sommes demandeur d'un radar double sens, et qu'il ne sera mis que si une bande de 33 m soit interdite à la circulation, nous nous sommes engagés à interdire sur 33 mètres le stationnement devant le radar, et à créer des places de parking un peu plus bas. Nous avons proposé de faire faire une étude pour établir un parking et une bande piétonnière plus en retrait, sur le trottoir droit, en venant d'Épernay, au delà des 33 mètres. » Des devis sont attendus.

Monsieur Cocquelet expose le détail du projet, à l'aide de photos préparées par Monsieur Bernard Weiler. Une allée à destination des piétons descendrait jusqu'au passage piétons, en retrait de la RD951, derrière les places de stationnement. Elle se poursuivrait ensuite de l'entrée de la résidence ORPEA jusqu'au parking du CD26 (en dessous de l'abri bus). Ce projet rencontre l'accord de l'ensemble des conseillers.

Un devis pour la pose d'un radar signalétique de vitesse sur la RD951 pour effet « pédagogique » a été demandé.

L'ensemble de ces mesures ne diminueront pas le nombre impressionnant de passages journaliers (plus de 17 000) sur cette départementale, mais devrait, nous l'espérons, la sécuriser un peu plus et limiter la vitesse excessive, donc le bruit des véhicules dont les camions. Beaucoup de riverains se plaignent de ces nuisances, des vibrations occasionnées et ressenties dans les maisons.

#### • **Journée du Patrimoine**

En réponse à une demande de la Communauté Urbaine du Grand Reims, dans le cadre des journées européennes du patrimoine 2019, l'Église romane Sainte Agathe de Villers-Allerand sera ouverte aux visiteurs le dimanche 22 septembre 2019, avec guide, à 14h, 15h, 16h et 17h.

Communication sera faite par la CUGR par le biais de l'édition du guide diffusé en nombre sur le territoire de la CUGR.

L'église sera ouverte à cette intention, ce seul dimanche 22 septembre 2019, après-midi.

#### • **Bulletin municipal**

Les textes pour le prochain bulletin municipal sont attendus avant la fin mars, pour une distribution fin avril au plus tard. Ils sont à adresser à Estelle Courteix, copie au maire.  
Tous les conseillers sont concernés.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Fête de la nature**

La Fête de la Nature appelée également "Fête de la biodiversité", a été créée en 2007 sur l'initiative du Comité Français de l'Union Internationale de Conservation de la Nature et du magazine Terre Sauvage avec pour l'objectif de, tous ensemble, célébrer la nature chaque année.

Elle dure 5 jours en 2019 avec des manifestations organisées par les associations de conservation et d'éducation à la nature, les établissements scolaires, les entreprises, les particuliers, mais aussi à l'initiative des collectivités locales, sur tout le territoire français.

Bernard Weiler suggère que notre collectivité, soucieuse de l'environnement et du respect de la nature participe à la semaine de la nature du 22 au 26 mai prochain. Ce n'est possible que si nous sommes partants pour, présents et actifs.

Bernard Weiler, absent aujourd'hui à ce conseil, mais par l'intermédiaire du Maire, propose donc que nous organisions, à l'occasion de cette « fête de la nature » une demi-journée d'action dont le thème serait : « Ramassage des ordures et détritiques sur le territoire de notre commune ».

Olivier Jallu apporte son soutien à Bernard Weiler et propose la matinée du Samedi 25 mai, à partir de 9h30.

Communication sera faite afin de mobiliser enfants et adultes de la commune. Les associations pourraient également y participer.

### **Commerce ambulant**

Chaque premier mercredi du mois, un food-truck « Paëlla Gourmande » s'installera Place des Déportés.

### **Consultation Grand débat**

La fin de la consultation approche, le cahier de doléances à disposition de tous dans la salle du conseil de la mairie à ce jour n'a reçu aucune contribution d'administré. La date limite de remise du cahier de doléance reste fixée par la Préfecture au 18 mars 2019 à minuit.

### **Le SIEM**

Monsieur Batalla, notre interlocuteur au Syndicat Intercommunal d'Énergie de la Marne a fait le tour des problèmes d'éclairage du village en présence de Jean-marie Chappelet et Clément Goedel. Lors du changement des ampoules fluos, certaines verront leur style modifié, afin de se rapprocher du style principal de la commune (Jardins de Champagne, lotissement La Forêt notamment). Délai de commande : au moins deux mois.

### **Parc Naturel Régional**

La parole est donnée à Olivier Jallu, suite à la réunion du Parc du février 2019.

La Maison du Parc à Pourcy a reçu en 2018 5 100 visiteurs, les Faux de Verzy 273 000. Il y a un intérêt croissant pour la forêt. Olivier Jallu propose de revoir l'état des chemins forestiers au départ de la commune pour permettre les ballades forestières.

Le Parc va réaliser un inventaire de la faune en lisière de forêt, amphibiens, oiseaux, chauve-souris.... Un partenariat avec l'Université URCA permettra l'étude du raton-laveur (de plus en plus

présent dans nos forêts) et son impact (espèce invasive, non craintive, prédateur pour les amphibiens ...).

le Parc sollicite les communes pour un développement d'aires de co-voiturage et en souhaiterait une sur Villers-Allerand-Montchenot. Mais où car nous manquons de place de parking? Le maire a écrit dans ce sens au Parc et attend leur suggestion.

Le PNR, accompagné par l'expertise de l'ONF, a mis en évidence l'existence de tranchées de la guerre, de charbonnière, et même de cité gallo romaine à Verzy, grâce à la technologie LiDAR (Light Detection And Ranging), une technique de télédétection par laser aéroporté qui permet d'obtenir des cartographies extrêmement précises à l'échelle d'un peuplement forestier telles que la hauteur des arbres, la surface ou le volume occupé).

Des animations dans les écoles ont lieu régulièrement (notamment sur le goût).

Le PNR réalise également le zonage des milieux humides pour les PLU, et accorde des subventions pour la création de haies et vergers.

Olivier Jallu nous transmet le calendrier du Parc, disponible également en Mairie.

#### • **Calendrier des dates à venir**

- Mardi 12 mars : Réunion CCAS
- Dimanche 24 mars : Carnaval organisé conjointement par la Coopérative Scolaire et La Récré
- Vendredi 5 Avril : Flânerie Cérébrale par Mireille Lamiral Dupouy un peintre champenois Barau Émile
- Dimanche 26 mai : Elections européennes, les heures d'ouverture du bureau de vote sont à préciser.
- du samedi 8 au lundi 10 Juin : Tournoi de Tennis du TCVAM
- Lundi 10 Juin : Randonnée de la Pentecôte organisée par le CAVAM
- Vendredi 14 juin : Kermesse de l'École Maternelle
- Samedi 22 Juin : Course des Couples du CAVAM
- Samedi 22 Juin : Fête de l'été
- Dimanche 7 Juillet : Pique-Nique de La Récré

#### • **Dates des prochains conseils :**

8 avril / 6 mai / 3 juin / 1er juillet.

***Plus personne ne souhaitant la parole, la séance est levée à 23h***